

République Démocratique du Congo

ORDRE DES PHARMACIENS

CONSEIL NATIONAL

Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin Président

PANZU MAVWANDA Glorry Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas Secrétaire

PALUKU SANDALO Cyrille Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia Trésorière

Membres du Conseil:

Section A

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin

Ph. KAKULE ISSE MULIPI B.

Ph. KALENGA KAMBELEMBELE

Ph. MANTENDA TINGU

Ph. MAZOMBE MUHEMEDI

Ph. MUJINGA BIBI Monique

Ph. NGOYA KALETA Agnès

Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis

Ph. BULULU KASANDA Robert

Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.

Ph. NZENGO NVELO Sébastien

Section C

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Ph. PALUKU SANDALO Cyrille

Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

Section D

Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.

Ph. MBALA MWANISHA Jean

Ph. NGALULA MBIANZU Astrid

Ph. PANZU MAVWANDA Glorry

DECISION N° CNOP/003/2019, PORTANT ANNULATION D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nous, membres du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo réunis en session ordinaire du 16 au 18 mai 2019, avons examiné les dossiers relatifs aux inscriptions au tableau de l'Ordre des finalistes des Universités Divina Gloria de Butembo et UNIKIVU de Goma.

Après avoir exploité le rapport du Conseil provincial de l'Ordre des Pharmaciens de Nord-Kivu;

Après avoir pris connaissance de différentes correspondances entre le bureau du Conseil et le recteur de l'Université Divina Gloria de Butembo;

Ayant constaté le silence des autorités académiques de ces Universités sur les recommandations pertinentes du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens depuis plus de 8 mois ;

Se référant à la mission dévolue à l'Ordre sur le protection de la santé de la population.

Décidons ce qui suit :

1. D'annuler toutes les inscriptions et notifications des numéros d'ordre à tous les finalistes de l'Université Divina Gloria de Butembo et de l'Université UNIKIVU de Goma.

Sauf les finalistes de la première promotion de l'Université Divina Gloria de Butembo (cfr. Décision N°001/2019 du 22 février 2019).

En effet, ces Universités, compte tenu de leur manque des laboratoires équipés en instruments et réactifs pour les travaux pratiques, de l'absence d'un corps académiques qualifié et des maîtres de stages expérimentés reconnus, ne forment pas des Pharmaciens.

Il y va de la santé de la population.

CES PM Fait à Kinshasa, le 1 8 MAI 2019

Pour le Conseil National en Session

Ph. LUMEMBE Numbi Nicolas Secrétaire

CNOP 0237/8

Ph. KABEYA Mukendi Faustin
Président

CNOP 0254/86

Ordre des Pharmaciens Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwen Commune de Kasa vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org, Email: ordredespharmaciens-rdc.org Compte Bancaire FBNBANK: N°0022080000073

Secrétaire National

Nicolas NUMBI LUMEMBE Tél. :+243 81 50 31 633 89 70 27 564 nicolaslumembe@gmail.com Sagrásaira Barmanar

Histone NTANGU BILO Tél.:+243 82 34 75 404 89 18 11 517 histonebilo21@gmail.com

4

Président National

Faustin MUKENDI KABEYA Tél. :+243 81 81 00 740 99 99 35 725 santemetre@yahoo.fr